



MIGRANTS

## Pully ouvre un abri PC à 50 requérants d'asile

Par Marie Nicollier. Mis à jour le 24.01.2012 **20 Commentaires**

La population a assisté en nombre, hier, à la séance d'information publique.



L'abri qui hébergera 50 requérants d'asile est situé dans le sous-sol du bâtiment abritant le Service de la voirie de Pully, au chemin de la Damataire.

Image: Vanessa Cardoso

### Mots-clés

**Politique de l'asile**

Quatre cents personnes ont participé hier à une séance d'information relative à l'ouverture d'un abri PCi à Pully destiné à héberger 50 requérants d'asile. L'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) a réquisitionné le

bâtiment du service de la Voirie, au chemin de la Damataire. La structure sera fermée durant la

journée.

La population a exprimé une série de craintes devant les représentants de l'EVAM, de la police, de la Municipalité et du conseiller d'Etat Philippe Leuba. La peur du trafic de drogue et de l'insécurité était au cœur des discussions. «Il n'y a pas que des délinquants comme il n'y a pas que des saints dans cette population-là», a insisté Philippe Leuba. Un certain nombre de requérants d'asile ne commettent pas de délit. A Gland, Orbe et Lausanne, où nous avons ouvert des structures semblables, il n'y a pas une délinquance supplémentaire.»

«Les craintes concernant la sécurité se révèlent très largement infondées», a appuyé Pierre Imhof, directeur de l'EVAM. La police de Pully a déclaré vouloir augmenter les patrouilles près du dite de la Damataire.

Il s'agit du sixième abri PC du canton utilisé pour l'accueil des requérants. Dépassé, l'EVAM ne peut plus faire face à l'arrivée en masse de nouveaux demandeurs d'asile. La date de fermeture du lieu dépendra de l'évolution des flux migratoires. La convention signée avec la commune de Pully permet au canton d'exploiter la structure pendant un an. La prolongation se négocie ensuite de 3 mois en 3 mois. «La Municipalité a décidé de collaborer mais cette disposition nous laisse éventuellement la possibilité d'arrêter le jour où nous estimons que Pully a assuré sa part de responsabilité», a précisé le syndic de la ville, Gil Reichen. (24 heures)

Créé: 24.01.2012, 11h46

[Voir tous les commentaires](#)